



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES

Part E, Part I, Part AD, Part R, Part GP, Part L

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double:

- chercher à surperformer, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 500MM Corporate, coupons nets réinvestis. Le portefeuille est pour cela géré activement et diversifié sur l'ensemble des secteurs économiques; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

DÉLÉGATION TOTALE DE GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à AEGON INVESTMENT MANAGEMENT B.V. la totalité de la gestion financière et de la gestion des risques du portefeuille du FCP.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 500MM Corporate, coupons nets réinvestis.

Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence Bloomberg Euro-Aggregate 500MM Corporate. La gestion est discrétionnaire: les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi du FCP avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

L'indice Bloomberg Euro Aggregate 500MM est composé de titres obligataires émis en euros dont les émissions ont un encours supérieur à 500 millions d'euros et dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (*Investment grade*). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence (Bloomberg Index Services Limited (BISL)) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices/.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** ») et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate Corporate et ICE BofAML Euro HY Constrained¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégué de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. Le Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Les listes d'exclusions de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière servent de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Le Délégué de gestion Financière est également susceptible d'exclure des émetteurs en raison de ses politiques sectorielles et de risque de durabilité.

¹ L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate est composé de titres obligataires d'entreprise émis en euros dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Investment grade); exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an; la nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate est calculé et publié par son administrateur Bloomberg. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices.

L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est composé d'obligations d'entreprise de qualité inférieure à l'euro émises publiquement sur les marchés domestiques de l'euro ou sur les euro-obligations dont l'exposition de l'émetteur ne peut excéder 3 % de la capitalisation pondérée de l'indice. Les titres éligibles doivent avoir une notation inférieure à BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch); et au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission. De plus, les titres éligibles doivent avoir une durée résiduelle d'au moins un an, un échéancier de coupon fixe et un encours minimum de 250 millions d'euros. L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est calculé et publié par son administrateur ICE. L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.theice.com/market-data/indices.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

In fine, la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière restent seuls juges de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note ISR moyenne du portefeuille meilleure que la Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière mettent en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, le Délégué de Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie d'investissement du FCP vise à tirer parti de plusieurs sources de valeur ajoutée:

- sélection des émetteurs et des secteurs d'investissement en fonction des analyses micro- et macro-économiques des équipes de gestion;
- gestion active de l'exposition au risque émetteur par la réalisation de stratégies d'achat ou de vente de protection sur un émetteur à travers des dérivés de crédit;
- gestion de la sensibilité globale du portefeuille et de sa répartition par maturités. La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [1; 6].

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; mais peuvent également être sélectionnés, en dehors, parmi les valeurs des entités privées de la zone OCDE, notées « Investment Grade » ou dont la plus mauvaise notation est « BB- » (selon les principales agences existantes telles Standard & Poor's, Moody's, Fitch), et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, libellés en euro, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. Le Délégué de Gestion Financière s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP est principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Le FCP peut investir dans des titres libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, hors euro.

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, les émissions du secteur privé étant privilégiées.

La sélection des titres de créances ne se fonde pas automatiquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risque (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « Investment Grade ») selon les agences de notation en application de la méthode de Bâle ou une notation jugée équivalente par le Délégué de Gestion Financière, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

La méthode de Bâle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch...), le Délégué de Gestion Financière retient la note la plus basse des deux meilleures. Si le titre n'est noté que par deux agences, la moins bonne des deux est retenue. Enfin, dans le cas où une seule agence note le titre, celle-ci est retenue.

Le FCP peut également détenir dans la limite de 10 % de l'actif net, des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "non Investment Grade" selon les agences de notation en application de la méthode de Bâle ou une notation jugée équivalente par le Délégué de Gestion Financière, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Les titres "non Investment Grade" sont autorisés à l'investissement et non pas uniquement en cas de dégradation. Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés et les titres "non Investment Grade" ne dépasseront pas au global 10 % de l'actif net.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

Les titres sont choisis en fonction de leur rentabilité, des qualités financière et socialement responsable de l'émetteur, de leur maturité ainsi que de leur liquidité.

Parmi les titres de créance éligibles à l'actif du FCP, le Délégué de Gestion Financière pourra notamment sélectionner des Green Bonds qualifiées comme telles par l'émetteur et dont l'objectif est de financer des projets qui comportent un bénéfice environnemental.

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites "CoCos" ou "Additional Tier 1") dans la limite de 10 % de l'actif net. Ce sont des titres hybrides car ils associent des caractéristiques d'obligations et d'actions. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les convertit en actions ordinaires ou réduit leur capital en cas d'événements déclencheurs généralement définis contractuellement. Ils peuvent présenter un rendement supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques, de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée, remboursée après la dette senior). En cas de conversion en actions, le FCP pourra détenir des actions dans la limite de 10 % de l'actif net.

■ Parts ou actions de placements collectifs de droit français, d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger :

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens ou de fonds d'investissement à vocation générale de droit français (y inclus ETF/ trackers²), ainsi qu'en parts ou actions d'autres OPC de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus au R214-13 ou R214-32-42 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du Règlement général de l'AMF.

Ces fonds peuvent être spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement, par exemple sur les obligations à haut rendement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM et/ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Aegion IM.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le Délégué de Gestion Financière du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition (positive ou négative), auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux : ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille entre 1 et 6, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrant les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro et/ou entre les courbes de taux des pays de l'UEM et hors UEM.
- Dérivés de crédit :

² Fonds commun de placement, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger) répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple : FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

- Credit Default Swap (CDS) sur indice: ces instruments seront utilisés de façon accessoire afin de se protéger et/ou de s'exposer de manière provisoire en prenant des positions acheteuses ou vendeuses.
- Credit Default Swap (CDS) sur entité unique ("single name"). Le FCP pourra intervenir sur les CDS sur entité unique ("single name"). L'achat de CDS single name est possible à des fins de couverture. Les positions acheteuses de CDS single name, sans détention du titre correspondant, ne sont pas autorisées dans le FCP. L'exposition via la vente de CDS single name est possible à condition de respecter la stratégie ESG du portefeuille. Entre 90 et 100 % des notionnels CDS investis devront porter sur des émetteurs OCDE.
- Futures de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises: ces instruments seront notamment utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer.

Les contreparties utilisées dans le cadre de contrat d'échange sur rendement global sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP, et dans le respect de la fourchette de sensibilité ci-dessus mentionnée. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 210 % de l'actif. Les sous-jacents de ces titres sont sélectionnés selon les contraintes d'investissement socialement responsable de la gestion.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des obligations contingentes convertibles dites « CoCos ». En outre, le fonds peut également investir dans des obligations callable et obligations puttable dans la limite de 110 % de l'actif net.

4. Dépôts d'espèces

Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, le Délégué de Gestion Financière détermine:

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

Le Déléataire de Gestion Financière procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créance libellés en euro". À ce titre, les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt de la courbe de la zone euro** : cette exposition se mesure par une fourchette de sensibilité de 1 à 6. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1 % des taux d'intérêt. Une sensibilité de 1 se traduira ainsi, pour une hausse de 1 % des taux, par une baisse de 1 % de la valeur liquidative.
- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. De plus, le style de gestion discrétionnaire appliqué au FCP repose sur la sélection des valeurs selon des critères socialement responsables.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital ou en performance.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés)** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux contrats d'échange sur rendement global peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

Risque de change : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'Euro). Cependant, en raison de la stratégie d'investissement du FCP, le risque de change est essentiellement couvert de sorte à rester accessoire.

- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité, qui peut survenir à l'occasion de rachats massifs de parts du FCP, correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.
- **Risque actions** : il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des actions détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Ce risque est limité dans la mesure où l'exposition au risque actions du FCP est au maximum de 10 %.
- **Risque lié aux obligations contingentes** : les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique: il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants:

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
 - d'annulation du coupon: Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
 - de structure du capital: contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
 - de l'appel à prorogation: Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
 - d'évaluation / rendement: Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante:** le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, la détention de titres spéculatifs (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- Le 18/06/2024: AEGON INVESTMENT MANAGEMENT B.V.a été nommée en tant que délégataire de gestion financière du FCP, et cela en remplacement du gestionnaire financier actuel, OSTRUM ASSET MANAGEMENT
- Le 24/10/2024: Réactivation de la part I à la demande de LBPAM et souscription de la DAF.

COMMENTAIRE DE GESTION

Janvier : Après un tout début d'année 2025 prudent, les marchés ont retrouvé un net optimisme au cours du mois de janvier. Les spreads se sont resserrés, notamment sur les dettes risquées et financières. Les flux vers les fonds IG ont été très positifs, soutenus par une offre primaire abondante.

Février : L'activité mondiale repart, tirée par les États-Unis, mais les pressions inflationnistes repoussent les espoirs de baisse des taux. Les financières subordonnées surperforment, tandis que les secteurs industriels souffrent d'un niveau élevé d'émissions.

Mars : Les flux vers le crédit restent solides, avec une forte demande sur les émissions primaires. L'indice de crédit investment grade progresse, les spreads se resserrent, et la gestion conserve une position positive sur le crédit IG, notamment sur les maturités courtes.

Avril : L'économie reste robuste, surtout aux États-Unis, et l'inflation ralentit peu. Le crédit IG résiste malgré une remontée des taux. Les secteurs bancaires et énergie surperforment, tandis que l'immobilier et l'assurance subordonnée sous-performent.

Mai : Les spreads IG restent stables, mais les segments à haut beta (T2, AT1, HY) surperforment. Les flux vers les fonds crédit sont très soutenus, avec des émissions record, notamment chez les émetteurs non-financiers. La gestion reste constructive.

Juin : Les annonces d'élections anticipées en France provoquent une volatilité des spreads, surtout sur les banques françaises. Malgré cela, les fondamentaux restent solides et les tendances macroéconomiques (désinflation, notations) soutiennent le crédit.

Juillet : Le soulagement post-électoral en France permet un resserrement des spreads. Le crédit IG se comporte bien malgré des inquiétudes macro (confiance des entreprises, secteur manufacturier). Le crédit conserve son statut de valeur refuge.

Août : Les chiffres ISM décevants aux États-Unis provoquent un élargissement temporaire des spreads. La demande reste forte, les fondamentaux solides, et les valorisations du crédit de qualité sont jugées attractives dans un contexte de désinflation.

Septembre : Spreads stables malgré un volume élevé d'émissions. Les flux restent positifs, soutenus par la pentification de la courbe des taux. La gestion devient plus sélective, réduisant l'exposition aux titres BBB/BB au profit des titres A.

Octobre : Resserrement marqué des spreads grâce à une offre réduite et des flux entrants. La dispersion des spreads est historiquement faible, incitant à plus de sélectivité. Des opportunités apparaissent dans le HY, notamment dans l'automobile.

Novembre : Légère hausse des spreads, surtout dans l'automobile et les crédits français. Le marché reste technique, mais la gestion réduit le risque non rémunéré. Le potentiel de resserrement reste présent, surtout dans le HY.

Décembre : Spreads en baisse grâce à une forte demande et une offre limitée. Les fondamentaux restent solides (faible levier, bénéfices en hausse). Les perspectives 2025 nous paraissent positives, avec des baisses de taux attendues et une surpondération maintenue sur le crédit.

PERFORMANCES

L'indice de référence est Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 500MM

Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	4,23 %	4,69 %
Sur 3 ans	-3,21 %	-2,24 %

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	4,86 %	4,69 %
Sur 3 ans	-1,50 %	-2,24 %

Performances	Fonds – Part AD	Indice de référence
Sur 1 an	3,98 %	4,69 %
Sur 3 ans	-3,83 %	-2,24 %

Performances	Fonds – Part L	Indice de référence
Sur 1 an	4,00 %	4,69 %
Sur 3 ans	-3,82 %	-2,24 %

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	4,01 %	4,69 %
Sur 3 ans	-3,81 %	-2,24 %

Performances	Fonds – Part I *	Indice de référence
Sur 1 an	—	—

* Les performances ne sont pas renseignées dans la mesure où la période d'existence de la part est inférieure à 1 an.

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH I (C) EUR	11 054 260,67	11 289 554,46	22 343 815,13
CRED AGRICOLE SA TR	600 120,00	411 260,59	1 011 380,59
LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	—	722 572,89	722 572,89
RCI BANQUE 3.750% 04-10-27	698 368,65	—	698 368,65
LA BANQUE POSTAL TR 17-06-26	—	679 822,82	679 822,82
BEL SA 4.375% 11-04-29	299 030,79	304 469,30	603 500,09
BANK OF MONTREAL TR 12-04-27	600 120,00	—	600 120,00
BANK OF MONTREAL 2.750% 15-06-27	—	599 532,79	599 532,79
SCHAEFFLER 4.500% 28-03-30	298 133,61	298 656,26	596 789,87
NN GROUP NV TR	300 060,00	206 106,31	506 166,31

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 110,34 % selon la méthode de l'engagement,
- 128,87 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0010957878,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013333150,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013345683,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013333143,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0010957860,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0013345675.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
 - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
 - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Aegon a mis en place un cadre mondial de rémunération, conçu conformément aux règles, directives et interprétations applicables en matière de gouvernance. Toutes les entités d'Aegon, y compris Aegon AM, se conforment à ce cadre, qui est révisé et approuvé chaque année. En outre, Aegon AM se conforme aux directives applicables en matière de rémunération équitable, selon les besoins de chaque pays et/ou stratégie au sein de l'entreprise.

Le système de rémunération du personnel (d'investissement) d'Aegon AM, y compris les membres de l'équipe d'investissement European Fixed Income, se compose d'un salaire de base compétitif et, dans la plupart des cas, d'une rémunération variable. La rémunération variable liée à la performance est déterminée en fonction de la réalisation de divers objectifs commerciaux, notamment la surperformance à long et à court terme des fonds, les revenus de la gestion d'actifs, la rentabilité, les objectifs stratégiques et les facteurs de durabilité tels que l'engagement des employés et la satisfaction des clients. La direction attribue ensuite la rémunération variable provenant de cette enveloppe aux employés éligibles, à sa discrétion, en tenant compte de leurs performances individuelles.

Pour les preneurs de risques significatifs, la rémunération variable est versée à 50 % immédiatement (en espèces) et 50 % différée, avec une période d'acquisition des droits de trois ans. Les montants différés sont théoriquement investis dans des stratégies sélectionnées d'Aegon AM pendant la période d'acquisition des droits. Pour les autres employés participants, la rémunération variable est versée immédiatement et uniquement en espèces.

Vous trouverez un aperçu d'Aegon AM NL dans le tableau ci-dessous.

Rémunération variable par type d'employé

Type d'employé	Rémunération variable cible	Preneurs de risques significatifs
Cadres supérieurs	20-67 %	Oui
Gestionnaires de portefeuille principaux	67-100 %	Principalement
Professionnels de l'investissement	50-67 %	Non
Professionnels de l'investissement juniors	Non éligibles	Non
Négociateurs	11 %	Non

	Effectif	Rémunération totale (€'000s)
Aegon Investment Management B.V.	391	60,284
<i>dont</i>		
Rémunération fixe	391	50,205
Rémunération variable	391	10,079

	Actifs sous gestion (€'000s)	% of AUM
Aegon Investment Management B.V.	120,633,587	100
<i>dont</i>		
Compte de Tiers	120,591,806	100
Compte de Tiers (ventes affiliées)	41,780	0

Veuillez noter que les chiffres relatifs aux actifs sous gestion sont ceux au 31 décembre 2024.

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	108 251 798,34
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	108 251 798,34
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPC	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	179 050,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	108 430 848,34
Créances et comptes d'ajustement actifs	88 192,04
Comptes financiers	1 087 626,74
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 175 818,78
Total de l'actif I+II	109 606 667,12

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	106 487 601,27
Report à nouveau sur revenu net	9 111,69
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	2 846 303,70
Capitaux propres I	109 343 016,66
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	109 343 016,66
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	179 050,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	179 050,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	84 600,46
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	84 600,46
Total Passifs : I+II+III+IV	109 606 667,12

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	1 436 989,95
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	107 563,54
Sous-total produits sur opérations financières	1 544 553,49
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-82 434,98
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	-82 434,98
Total revenus financiers nets (A)	1 462 118,51
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-510 736,07
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-510 736,07
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	951 382,44
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	290 472,76
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 241 855,20
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	284 869,79
Frais de transactions externes et frais de cession	-7 994,25
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	276 875,54
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	7 644,84
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	284 520,38

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 055 440,23
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	2 057,26
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 057 497,49
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	262 430,63
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 319 928,12
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	2 846 303,70

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à surperformer, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 500MM Corporate, coupons nets réinvestis. Le portefeuille est pour cela géré activement et diversifié sur l'ensemble des secteurs économiques ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	76 477 948,83	67 397 478,79	47 998 679,83	45 359 344,58	109 343 016,66
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD EN EUR					
Actif net	10 916 147,78	8 681 680,55	5 984 207,60	5 651 249,59	6 869 631,57
Nombre de titres	102 449,00000	83 379,00000	67 496,00000	59 229,00000	69 684,00000
Valeur liquidative unitaire	106,55	104,12	88,66	95,41	98,58
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,26	0,00	0,00	0,00
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	0,18	2,04	0,00	0,00	0,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-2,36	-4,46	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,65	0,39	0,23	0,60	0,63
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,21	0,00	0,00	0,13	0,91
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E EN EUR					
Actif net	25 860 468,42	23 489 175,07	18 206 310,02	13 097 286,24	13 480 831,12
Nombre de titres	18 220,28304	16 796,54515	15 156,78740	10 085,78740	9 959,96065
Valeur liquidative unitaire	1 419,32	1 398,45	1 201,19	1 298,58	1 353,50
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,58	28,33	-59,59	-60,72	1,23
Capitalisation unitaire sur revenu	12,19	5,24	5,57	12,34	22,04
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP EN EUR					
Actif net	209 193,89	468 885,86	92,78	100,98	105,89
Nombre de titres	1 920,12816	4 361,52058	1,00000	1,00000	1,00000
Valeur liquidative unitaire	108,94	107,50	92,78	100,98	105,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,18	2,17	-4,55	-4,68	0,11
Capitalisation unitaire sur revenu	1,12	0,56	0,86	1,63	2,36
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES I EN EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	38 292 749,35
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 887,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	13 263,85
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	76,37
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	67,98
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L EN EUR					
Actif net	305 730,25	620 003,57	132 629,95	233 026,24	854 142,50
Nombre de titres	2 842,87588	5 863,21140	1 463,13140	2 382,79257	8 398,14641
Valeur liquidative unitaire	107,54	105,74	90,64	97,79	101,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,19	2,14	-4,50	-4,57	0,09
Capitalisation unitaire sur revenu	0,71	0,18	0,23	0,74	1,45
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R EN EUR					
Actif net	39 186 408,49	34 137 733,74	23 675 439,48	26 377 681,53	49 845 556,23
Nombre de titres	365 302,87943	323 650,55415	261 841,00485	270 407,78298	491 327,03449
Valeur liquidative unitaire	107,27	105,47	90,41	97,54	101,45
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,19	2,14	-4,49	-4,56	0,09
Capitalisation unitaire sur revenu	0,71	0,18	0,22	0,74	1,45

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement;

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous:

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

- 1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2e niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à :

- 0,70 % TTC de l'actif net pour l'action E et I, 1,20 % pour l'action R, AD et L, 0,75 % pour les actions GP.

Le taux global de frais de gestion (hors frais de transactions) sur l'actif moyen annuel est de 0,70 % TTC pour la part E, 0,90 % TTC pour les parts R, AD, L, 0,55 % TTC pour la part GP et 0,50 % TTC pour la part I.

Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative calculée le vendredi. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du FCP, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative (VL), le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus a minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du "swing" à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2 % de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part I et E	Capitalisation	Capitalisation
Part AD, L, R et GP	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	45 359 344,58
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	76 466 246,87
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-14 729 561,26
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	951 382,44
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	276 875,54
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 057 497,49
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-38 769,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	109 343 016,66

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD		
Parts souscrites durant l'exercice	16 370,00000	1 566 633,30
Parts rachetées durant l'exercice	-5 915,00000	-566 445,03
Solde net des souscriptions/rachats	10 455,00000	1 000 188,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 684,00000	
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E		
Parts souscrites durant l'exercice	4 959,17325	6 659 494,75
Parts rachetées durant l'exercice	-5 085,00000	-6 771 257,89
Solde net des souscriptions/rachats	-125,82675	-111 763,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 959,96065	
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES I		
Parts souscrites durant l'exercice	3 335,00000	44 436 501,13
Parts rachetées durant l'exercice	-448,00000	-5 960 964,10
Solde net des souscriptions/rachats	2 887,00000	38 475 537,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 887,00000	
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L		
Parts souscrites durant l'exercice	6 938,59909	695 223,79
Parts rachetées durant l'exercice	-923,24525	-91 031,48
Solde net des souscriptions/rachats	6 015,35384	604 192,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 398,14641	
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R		
Parts souscrites durant l'exercice	234 478,11200	23 108 393,90
Parts rachetées durant l'exercice	-13 558,86049	-1 339 862,76
Solde net des souscriptions/rachats	220 919,25151	21 768 531,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	491 327,03449	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD FR0013333150	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	6 869 631,57	69 684,00000	98,58
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E FR0010957860	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 480 831,12	9 959,96065	1 353,50
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP FR0013345675	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	105,89	1,00000	105,89
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES I FR0010957878	Capitalisation	Capitalisation	EUR	38 292 749,35	2 887,00000	13 263,85
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L FR0013345683	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	854 142,50	8 398,14641	101,70
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R FR0013333143	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	49 845 556,23	491 327,03449	101,45

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	108 251,80	108 251,80	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 087,63	0,00	0,00	0,00	1 087,63
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	569,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		108 820,80	0,00	0,00	1 087,63

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	998,62	8 470,74	13 658,45	72 282,33	12 841,65
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 087,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	13 587,10	-17 561,14	5 604,48	-1 061,44
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 087,63	0,00	998,62	22 057,84	-3 902,69	77 886,81	11 780,21

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	101 147,06	7 104,74	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	101 147,06	7 104,74	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	1,96	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	935,96
	Dépôts de garantie en espèces	85 300,30
	Collatéraux	1 955,78
Total des créances		88 192,04
Dettes		
	Frais de gestion fixe	67 420,46
	Autres dettes	17 180,00
Total des dettes		84 600,46
Total des créances et des dettes		3 591,58

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	57 146,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	86 487,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 115,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 871,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	349 116,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			916 784,84
	FR0013508694	LA POSTE 1.375% 21-04-32 EMTN	443 748,32
	FR0013384567	LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	473 036,52
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			916 784,84

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 241 855,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 241 855,20
Report à nouveau	9 111,69
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 250 966,89

Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	98 769,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	98 769,69
Report à nouveau	9 111,69
Sommes distribuables au titre du revenu net	107 881,38
Affectation :	
Distribution	43 900,92
Report à nouveau du revenu de l'exercice	63 980,46
Capitalisation	0,00
Total	107 881,38
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	69 684,00000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,63
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	219 540,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	219 540,28
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	219 540,28
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	219 540,28
Total	219 540,28
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2,36
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,36
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2,36
Total	2,36
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	196 271,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	196 271,36
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	196 271,36
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	196 271,36
Total	196 271,36
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	12 251,67
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 251,67
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 251,67
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	12 251,67
Total	12 251,67
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	715 019,84
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	715 019,84
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	715 019,84
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	715 019,84
Total	715 019,84
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	284 520,38
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	284 520,38
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	284 520,38

Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 854,51
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 854,51
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 854,51
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	5 854,51
Capitalisation	0,00
Total	5 854,51
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	12 347,31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	12 347,31
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	12 347,31
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	12 347,31
Total	12 347,31
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,11
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,11
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,11
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,11
Total	0,11
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	220 499,34
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	220 499,34
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	220 499,34
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	220 499,34
Total	220 499,34
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	772,10
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	772,10
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	772,10
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	772,10
Total	772,10
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	45 047,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	45 047,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	45 047,01
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	45 047,01
Total	45 047,01
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			108 251 798,34	99,00
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			108 251 798,34	99,00
Assurance			1 681 570,29	1,54
ALLIANZ SE 3.099% 06-07-47	EUR	800 000	812 031,44	0,75
ALLIANZ SE 4.851% 26-07-54	EUR	500 000	546 906,53	0,50
AXA 6.375% PERP EMTN	EUR	200 000	221 531,16	0,20
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	100 000	101 101,16	0,09
Banques commerciales			29 755 549,56	27,22
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 5.101% 03-02-33	EUR	2 000 000	2 192 533,00	2,01
BANCO DE BADELL 5.125% 27-06-34	EUR	300 000	320 643,58	0,29
BANCO DE BADELL 5.5% 08-09-29	EUR	800 000	873 536,12	0,80
BELFIUS SANV 3.375% 20-02-31	EUR	2 500 000	2 507 425,27	2,29
BK IRELAND GROUP 5.0% 04-07-31	EUR	550 000	610 321,87	0,56
BNP PAR 0.875% 11-07-30 EMTN	EUR	700 000	630 634,30	0,58
BNP PAR 2.5% 31-03-32 EMTN	EUR	200 000	198 575,80	0,18
BNP PAR 4.75% 13-11-32 EMTN	EUR	1 000 000	1 074 451,58	0,98
BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	EUR	1 000 000	1 077 484,31	0,99
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	800 000	853 368,66	0,78
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	200 000	195 803,67	0,18
CAIXABANK 1.125% 12-11-26	EUR	300 000	291 343,29	0,27
CAIXABANK 3.625% 19-09-32 EMTN	EUR	300 000	304 834,02	0,28
CAIXABANK 5.375% 14-11-30 EMTN	EUR	400 000	441 931,43	0,40
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	200 000	225 236,09	0,21
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% 27-01-28	EUR	500 000	539 188,86	0,49
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% PERP	EUR	1 000 000	1 001 885,94	0,92
CW BK AUST 4.266% 04-06-34	EUR	1 000 000	1 057 429,78	0,97
DNB BANK A 5.0% 13-09-33 EMTN	EUR	2 000 000	2 135 031,15	1,95
ERSTE GR BK 0.875% 15-11-32	EUR	1 000 000	932 898,42	0,85
FORD MOTOR CREDIT 5.125% 20-02-29	EUR	800 000	877 793,35	0,80
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	1 000 000	999 523,79	0,91
ING GROEP NV 4.375% 15-08-34	EUR	300 000	313 080,47	0,29
ING GROEP NV 4.5% 23-05-29	EUR	1 000 000	1 072 375,95	0,98
JPM CHASE 0.389% 24-02-28 EMTN	EUR	600 000	570 566,22	0,52
JPM CHASE 3.761% 21-03-34 EMTN	EUR	1 200 000	1 263 604,16	1,16
KBC GROUPE 4.875% 25-04-33	EUR	1 000 000	1 073 429,62	0,98
LLOYDS BANKING GROUP 3.875% 14-05-32	EUR	500 000	523 566,76	0,48
LLOYDS BANKING GROUP 4.375% 05-04-34	EUR	200 000	211 388,81	0,19
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.25% 05-09-29	EUR	900 000	921 521,85	0,84
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	300 000	311 854,28	0,29
NATWEST GROUP 1.043% 14-09-32	EUR	600 000	565 973,44	0,52
RCI BANQUE 3.75% 04-10-27	EUR	1 000 000	1 021 306,56	0,93
RCI BANQUE 4.125% 04-04-31	EUR	1 000 000	1 045 835,86	0,96
SG 0.25% 08-07-27 EMTN	EUR	600 000	561 423,65	0,51
SG 4.875% 21-11-31	EUR	900 000	957 747,65	0,88
Boissons			4 504 642,38	4,12
ANHEUSER INBEV SANV 1.65% 28-03-31	EUR	1 000 000	940 347,42	0,86
ANHEUSER INBEV SANV 3.95% 22-03-44	EUR	300 000	315 096,80	0,29
ASAHI BREWERIES 0.336% 19-04-27	EUR	250 000	237 625,42	0,22
ASAHI BREWERIES 3.464% 16-04-32	EUR	500 000	519 746,23	0,48
COCA-COLA EUROPEAN PARTN	EUR	1 600 000	1 447 045,84	1,31
MOLSON ORS BEVERAGE 3.8% 15-06-32	EUR	1 000 000	1 044 780,67	0,96
Composants automobiles			2 559 792,28	2,34
APTIV PLC APTIV GLOBAL FINANCING 4.25% 11-06-36	EUR	500 000	519 718,64	0,48

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FORVIA 5.5% 15-06-31	EUR	1 000 000	1 002 839,88	0,91
SCHAEFFLER AG 4.5% 28-03-30	EUR	500 000	520 624,33	0,48
VALEO 4.5% 11-04-30 EMTN	EUR	500 000	516 609,43	0,47
Construction et ingénierie			1 087 565,69	0,99
ARCADIS NV 4.875% 28-02-28	EUR	1 000 000	1 087 565,69	0,99
Crédit à la consommation			332 761,56	0,30
CCEP FINANCE IRELAND DAC 0.875% 06-05-33	EUR	400 000	332 761,56	0,30
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 488 602,32	1,36
CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN	EUR	1 100 000	1 167 199,41	1,07
NN GROUP NV 6.375% PERP	EUR	300 000	321 402,91	0,29
Electricité			1 170 800,39	1,07
ENEL 3.375% PERP	EUR	100 000	99 950,45	0,09
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	200 000	220 812,83	0,20
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	100 000	105 223,58	0,10
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.75% 29-05-54	EUR	200 000	210 589,54	0,19
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	500 000	534 223,99	0,49
Emballage et conditionnement			1 053 138,24	0,96
DS SMITH PLC 08750 1926 1209A 4.375% 27-07-27	EUR	1 000 000	1 053 138,24	0,96
Equipelement et services pour l'énergie			1 411 614,55	1,29
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 1.0% 15-09-32	EUR	500 000	429 895,97	0,39
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.125% 11-12-33	EUR	1 000 000	981 718,58	0,90
Equipements électriques			2 758 713,60	2,52
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 10-01-31	EUR	1 500 000	1 557 281,89	1,42
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	1 200 000	1 201 431,71	1,10
Equipements et fournitures médicaux			1 901 456,59	1,74
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.75% 15-10-32	EUR	500 000	420 900,25	0,38
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.625% 07-03-31	EUR	500 000	469 533,61	0,43
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.125% 15-10-31	EUR	1 000 000	1 011 022,73	0,93
FPI Soins de Santé			428 633,93	0,39
COFINIMMO 0.875% 02-12-30	EUR	500 000	428 633,93	0,39
Gaz			354 239,05	0,32
SNAM 0.75% 17-06-30 EMTN	EUR	400 000	354 239,05	0,32
Gestion et promotion immobilière			1 822 336,30	1,67
DIAGO CAP BV 0.125% 28-09-28	EUR	2 000 000	1 822 336,30	1,67
Gestion immobilière et développement			1 734 165,19	1,59
VONOVIA SE 4.25% 10-04-34 EMTN	EUR	400 000	425 098,62	0,39
VONOVIA SE 5.0% 23-11-30 EMTN	EUR	1 200 000	1 309 066,57	1,20
Infrastructure de transports			2 263 757,17	2,07
ADP 2.125% 02-10-26	EUR	1 000 000	995 314,17	0,90
ADP 3.375% 16-05-31 EMTN	EUR	500 000	511 991,99	0,47
NV LUCHTHAVEN SCHIPHOL 0.75% 22-04-33	EUR	300 000	247 745,26	0,23
NV LUCHTHAVEN SCHIPHOL 0.875% 08-09-32	EUR	600 000	508 705,75	0,47
Logiciels			657 751,92	0,60
VINCI 1.75% 26-09-30 EMTN	EUR	700 000	657 751,92	0,60
Machines			2 380 356,14	2,18
CNH INDUSTRIAL NV 3.75% 11-06-31	EUR	1 000 000	1 039 418,77	0,96
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.125% 22-05-32	EUR	1 000 000	1 031 193,71	0,94
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.625% 24-02-43	EUR	300 000	309 743,66	0,28
Marches de capitaux			7 008 001,28	6,41
AIB GROUP 5.25% 23-10-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 109 879,26	1,00
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	200 000	217 119,32	0,20
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.875% 18-10-31	EUR	1 000 000	1 091 952,52	1,00
LINDE FINANCE BV 0.55% 19-05-32	EUR	1 000 000	837 396,87	0,77
NORDEA BKP 4.125% 29-05-35	EUR	300 000	315 484,71	0,29

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	EUR	200 000	219 052,40	0,20
TRANSBURBAN FINANCE COMPANY 3.0% 08-04-30	EUR	1 000 000	1 016 441,39	0,93
TRANSBURBAN FINANCE COMPANY 4.225% 26-04-33	EUR	500 000	542 183,89	0,50
UNILEVER CAPITAL 3.4% 06-06-33	EUR	600 000	623 857,43	0,57
VW 4 5/8 03/24/49	EUR	1 000 000	1 034 633,49	0,95
Media			5 716 574,72	5,23
COMCAST 0.0% 14-09-26	EUR	2 300 000	2 198 541,57	2,01
COMCAST 3.25% 26-09-32	EUR	1 000 000	1 013 857,27	0,93
INFORMA 2.125% 06-10-25 EMTN	EUR	1 000 000	998 619,68	0,91
INFORMA 3.25% 23-10-30 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 190,56	0,92
INFORMA 3.625% 23-10-34 EMTN	EUR	500 000	502 365,64	0,46
Ordinateurs et périphériques			938 666,94	0,86
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.3% 11-02-28	EUR	500 000	465 517,64	0,43
IBM INTL BUSINESS MACHINES 1.75% 31-01-31	EUR	500 000	473 149,30	0,43
Produits chimiques			521 263,24	0,48
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.2% 14-02-31	EUR	500 000	521 263,24	0,48
Produits pharmaceutiques			4 093 948,64	3,74
MSD NETHERLANDS CAPITAL BV 3.25% 30-05-32	EUR	3 000 000	3 094 848,60	2,83
TAKEDA PHARMACEUTICAL 3.0% 21-11-30	EUR	1 000 000	999 100,04	0,91
Services aux collectivités			6 252 085,10	5,72
EDP FIN 1.875% 21-09-29 EMTN	EUR	700 000	669 447,81	0,61
EDP FIN 3.875% 11-03-30 EMTN	EUR	400 000	426 284,83	0,39
ENGIE 1.75% 27-03-28 EMTN	EUR	1 000 000	978 479,83	0,89
ENGIE 2.0% 28-09-37 EMTN	EUR	100 000	82 792,49	0,08
ENGIE SA 1.875% 19-09-33 EMTN	EUR	100 000	90 176,16	0,08
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.0% 30-09-31	EUR	1 000 000	1 001 915,62	0,92
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	EUR	500 000	540 893,59	0,49
NATL GRID ELECTRICITY TRANSMISSION P 0.823% 07-07-32	EUR	600 000	506 388,98	0,46
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	700 000	667 577,55	0,61
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.974% 10-01-31	EUR	1 300 000	1 288 128,24	1,19
Services aux entreprises			1 127 212,08	1,03
LA POSTE 1.375% 21-04-32 EMTN	EUR	500 000	443 748,32	0,41
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	500 000	473 036,52	0,43
VIRGIN MONEY UK 4.0% 18-03-28	EUR	200 000	210 427,24	0,19
Services aux professionnels			1 062 204,85	0,97
RELX FINANCE BV 3.75% 12-06-31	EUR	500 000	528 560,87	0,48
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03-04-31	EUR	500 000	533 643,98	0,49
Services de télécommunication diversifiés			4 848 959,23	4,43
KPN 3.875% 03-07-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 063 199,68	0,97
KPN 6.0% PERP	EUR	2 000 000	2 133 076,91	1,96
TMOBILE U 3.7% 08-05-32	EUR	500 000	525 611,17	0,48
VERIZON COMMUNICATION 1.25% 08-04-30	EUR	500 000	462 410,35	0,42
VERIZON COMMUNICATION 1.3% 18-05-33	EUR	400 000	344 125,27	0,31
VERIZON COMMUNICATION 4.25% 31-10-30	EUR	300 000	320 535,85	0,29
Services financiers diversifiés			15 171 982,86	13,88
ABB FINANCE 3.375% 16-01-31	EUR	1 000 000	1 059 739,55	0,97
ASTRAZENECA FINANCE LLC 3.121% 05-08-30	EUR	1 400 000	1 431 525,60	1,31
ASTRAZENECA FINANCE LLC 3.278% 05-08-33	EUR	500 000	508 335,29	0,46
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.375% 11-01-34	EUR	500 000	523 443,18	0,48
BMW US LLC 3.375% 02-02-34	EUR	1 000 000	1 024 345,03	0,94
DEME INV 3.5% 01-10-46 EMTN	EUR	500 000	508 639,97	0,47
DEUTSCHE BOERSE 3.875% 28-09-33	EUR	500 000	531 601,84	0,49
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.75% 18-09-31	EUR	1 250 000	1 081 958,96	0,99
EATON CAPITAL UN 3.601% 21-05-31	EUR	1 500 000	1 580 680,62	1,44

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-01-31	EUR	1 600 000	1 414 700,00	1,29
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-06-36	EUR	200 000	150 834,47	0,14
GROUPE DES ASSURANCES CREDIT MUTUEL 1.85% 21-04-42	EUR	300 000	261 870,34	0,24
LSEG NETHERLANDS BV 2.75% 20-09-27	EUR	400 000	402 959,74	0,37
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29-09-30	EUR	200 000	214 680,56	0,20
MERCEDESSENZ INTL FINANCE BV 3.7% 30-05-31	EUR	500 000	527 628,91	0,48
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.75% 05-12-30	EUR	300 000	312 971,25	0,29
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.75% 07-12-31	EUR	200 000	208 427,91	0,19
NASDAQ 0.875% 13-02-30	EUR	1 300 000	1 179 133,36	1,08
NASDAQ 4.5% 15-02-32	EUR	200 000	221 622,57	0,20
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 1.0% 08-02-29	EUR	200 000	187 071,95	0,17
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 4.0% 05-05-34	EUR	300 000	317 214,02	0,29
SEGRO CAPITAL SARL 1.875% 23-03-30	EUR	600 000	573 148,55	0,52
VIA OUTLETS BV 1.75% 15-11-28	EUR	1 000 000	949 449,19	0,87
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			2 163 452,25	1,98
COVIVIO 1.625% 23-06-30	EUR	1 000 000	923 718,96	0,85
UNIBAIL RODAMCO SE 3.5% 11-09-29	EUR	400 000	407 865,15	0,37
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	800 000	831 868,14	0,76
Total			108 251 798,34	99,00

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0325	-149	141 170,00	0,00	-17 561 140,00
EURO BUND 0325	42	0,00	-73 830,00	5 604 480,00
EURO SCHATZ 0325	127	0,00	-37 150,00	13 587 095,00
XEUR FGBX BUX 0325	-8	37 880,00	0,00	-1 061 440,00
Sous-total 1.		179 050,00	-110 980,00	568 995,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		179 050,00	-110 980,00	568 995,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	108 251 798,34
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	68 070,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 175 818,78
Autres passifs (-)	-152 670,46
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	109 343 016,66

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD	EUR	69 684,00000	98,58
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E	EUR	9 959,96065	1 353,50
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP	EUR	1,00000	105,89
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES I	EUR	2 887,00000	13 263,85
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L	EUR	8 398,14641	101,70
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R	EUR	491 327,03449	101,45

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	45 327 153,29	47 965 710,46
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	41 962 299,61	44 247 981,89
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 962 299,61	44 247 981,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	916 382,21	822 674,95
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	916 382,21	822 674,95
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	2 417 871,47	2 770 097,41
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	2 417 871,47	2 770 097,41
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	30 600,00	124 956,21
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	30 600,00	124 956,21
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	6 675,00	1 050 712,06
Opérations de change à terme de devises	0,00	302 837,47
Autres	6 675,00	747 874,59
COMPTES FINANCIERS	2 550 008,29	2 978 769,44
Liquidités	2 550 008,29	2 978 769,44
TOTAL DE L'ACTIF	47 883 836,58	51 995 191,96

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	47 111 517,80	50 082 775,73
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	138 004,68
Report à nouveau (a)	200,07	470,02
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 122 754,85	-2 382 931,66
Résultat de l'exercice (a,b)	370 381,56	160 361,06
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	45 359 344,58	47 998 679,83
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 474 750,08	2 939 215,79
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	2 363 291,06	2 802 656,24
Dettes représentatives de titres donnés en pension	2 363 291,06	2 802 656,24
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	111 459,02	136 559,55
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	30 600,14	124 956,33
Autres opérations	80 858,88	11 603,22
DETTES	49 741,92	1 057 296,34
Opérations de change à terme de devises	0,00	301 156,97
Autres	49 741,92	756 139,37
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	47 883 836,58	51 995 191,96

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FV CBOT UST 5 0323	0,00	505 611,52
EURO BOBL 0323	0,00	2 315 000,00
FGBL BUND 10A 0323	0,00	1 063 440,00
XEUR FGBX BUX 0323	0,00	676 200,00
EURO BUND 0324	1 372 200,00	0,00
XEUR FGBX BUX 0324	141 720,00	0,00
EURO BOBL 0324	1 431 360,00	0,00
EURO SCHATZ 0324	319 635,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRX EUR XOVER S38	0,00	500 000,00
ITRX EUR XOVER S38	0,00	500 000,00
ITRAXX EUR XOVER S40	500 000,00	0,00
ITRAXX EUR XOVER S40	500 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	90 988,96	6 596,83
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	766 821,47	627 414,36
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	539,85	18 260,37
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	858 350,28	652 271,56
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	69 986,86	7 246,98
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	166,45	12 576,96
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	70 153,31	19 823,94
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	788 196,97	632 447,62
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	386 793,98	454 850,49
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	401 402,99	177 597,13
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-31 021,43	-17 236,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	370 381,56	160 361,06

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 0.70 % TTC de l'actif net pour l'action E, 1.20 % pour l'action R, AD et L, 0.75 % pour les actions GP.

Le taux global de frais de gestion (hors frais de transactions) sur l'actif moyen annuel est de 0,70 % TTC pour la part E, 0.90 % TTC pour les parts R, AD, L et de 0.55 % TTC pour la part GP.

Les intérêts de fin de semaine sont comptabilisés dans la valeur liquidative calculée le vendredi.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du FCP, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative (VL), le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus a minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du « swing » à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2 % de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts AD, GP, L et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Parts E	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	47 998 679,83	67 397 478,79
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 646 627,25	2 647 445,10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 736 189,57	-13 115 664,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	159 040,46	77 462,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 436 686,61	-2 741 541,63
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	379 105,99	1 054 732,35
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-391 307,33	-934 910,27
Frais de transactions	-12 651,15	-16 384,44
Différences de change	-4 234,16	25 434,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 389 931,82	-6 855 441,87
Différence d'estimation exercice N	-831 698,24	-6 221 630,06
Différence d'estimation exercice N-1	6 221 630,06	-633 811,81
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-20 296,87	329 684,66
Différence d'estimation exercice N	-84 943,88	-64 647,01
Différence d'estimation exercice N-1	64 647,01	394 331,67
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	-18 885,10
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-14 078,07	-28 327,65
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	401 402,99	177 597,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	45 359 344,58	47 998 679,83

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 962 299,61	92,51
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	41 962 299,61	92,51
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	1 000 000,00	2,20
Taux	3 264 915,00	7,20
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 264 915,00	9,40
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	41 962 299,61	92,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	2 417 871,47	5,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550 008,29	5,62
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	2 363 291,06	5,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	3 264 915,00	7,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	485 114,89	1,07	5 186 561,85	11,43	11 424 106,72	25,19	24 866 516,15	54,82
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 182 355,20	2,61	489 240,73	1,08	746 275,54	1,65
Comptes financiers	2 550 008,29	5,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 363 291,06	5,21
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	319 635,00	0,70	1 431 360,00	3,16	1 513 920,00	3,34
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	55 619,70	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Dépôts de garantie en espèces	
	6 664,50
Autres créances	10,50
TOTAL DES CRÉANCES	6 675,00
DETTES	
Frais de gestion fixe	32 561,92
Autres dettes	17 180,00
TOTAL DES DETTES	49 741,92
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-43 066,92

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD		
Parts souscrites durant l'exercice	6 234,00000	563 951,42
Parts rachetées durant l'exercice	-14 501,00000	-1 313 329,04
Solde net des souscriptions/rachats	-8 267,00000	-749 377,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	59 229,00000	
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E		
Parts souscrites durant l'exercice	578,00000	709 645,37
Parts rachetées durant l'exercice	-5 649,00000	-6 941 113,68
Solde net des souscriptions/rachats	-5 071,00000	-6 231 468,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 085,78740	
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L		
Parts souscrites durant l'exercice	1 736,56719	161 553,44
Parts rachetées durant l'exercice	-816,90602	-76 710,81
Solde net des souscriptions/rachats	919,66117	84 842,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 382,79257	
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R		
Parts souscrites durant l'exercice	34 540,96239	3 211 477,02
Parts rachetées durant l'exercice	-25 974,18426	-2 405 036,04
Solde net des souscriptions/rachats	8 566,77813	806 440,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	270 407,78298	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	50 637,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	117 669,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 468,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	217 018,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			423 827,53
	FR0013518024	BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	95 857,22
	FR001400IIS7	LA POSTE 4.0% 12-06-35 EMTN	327 970,31
TCN			0,00
OPC			916 382,21
	FR0013398658	LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	705 210,51
	FR0010529743	OSTRUM SRI CASH Part I	211 171,70
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 340 209,74

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	200,07	470,02
Résultat	370 381,56	160 361,06
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	370 581,63	160 831,08
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD		
Affectation		
Distribution	35 537,40	15 524,08
Report à nouveau de l'exercice	7 744,74	227,90
Capitalisation	0,00	0,00
Total	43 282,14	15 751,98
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	59 229,00000	67 496,00000
Distribution unitaire	0,60	0,23
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	124 552,23	84 522,31
Total	124 552,23	84 522,31
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1,63	0,86
Total	1,63	0,86
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 775,67	337,66
Total	1 775,67	337,66
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	200 969,96	60 218,27
Total	200 969,96	60 218,27

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	138 004,68
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 122 754,85	-2 382 931,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 122 754,85	-2 244 926,98
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-264 684,88	-159 399,01
Total	-264 684,88	-159 399,01
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-612 468,34	-903 228,84
Total	-612 468,34	-903 228,84
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4,68	-4,55
Total	-4,68	-4,55
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-10 907,36	-6 586,38
Total	-10 907,36	-6 586,38
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 234 689,59	-1 175 708,20
Total	-1 234 689,59	-1 175 708,20

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	104 386 714,20	76 477 948,83	67 397 478,79	47 998 679,83	45 359 344,58
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD en EUR					
Actif net	10 269 413,11	10 916 147,78	8 681 680,55	5 984 207,60	5 651 249,59
Nombre de titres	97 472,00000	102 449,00000	83 379,00000	67 496,00000	59 229,00000
Valeur liquidative unitaire	105,35	106,55	104,12	88,66	95,41
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,26	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,18	2,04	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,03	0,00	0,00	-2,36	-4,46
Distribution unitaire sur résultat	0,65	0,65	0,39	0,23	0,60
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,15	0,21	0,00	0,00	0,13
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E en EUR					
Actif net	60 122 488,69	25 860 468,42	23 489 175,07	18 206 310,02	13 097 286,24
Nombre de titres	43 208,96394	18 220,28304	16 796,54515	15 156,78740	10 085,78740
Valeur liquidative unitaire	1 391,43	1 419,32	1 398,45	1 201,19	1 298,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,70	2,58	28,33	-59,59	-60,72
Capitalisation unitaire sur résultat	13,24	12,19	5,24	5,57	12,34
Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP en EUR					
Actif net	106,63	209 193,89	468 885,86	92,78	100,98
Nombre de titres	1,00000	1 920,12816	4 361,52058	1,00000	1,00000
Valeur liquidative unitaire	106,63	108,94	107,50	92,78	100,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,08	0,18	2,17	-4,55	-4,68
Capitalisation unitaire sur résultat	1,53	1,12	0,56	0,86	1,63
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L en EUR					
Actif net	180 739,16	305 730,25	620 003,57	132 629,95	233 026,24
Nombre de titres	1 710,79577	2 842,87588	5 863,21140	1 463,13140	2 382,79257
Valeur liquidative unitaire	105,64	107,54	105,74	90,64	97,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,06	0,19	2,14	-4,50	-4,57
Capitalisation unitaire sur résultat	0,79	0,71	0,18	0,23	0,74
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R en EUR					
Actif net	33 813 966,61	39 186 408,49	34 137 733,74	23 675 439,48	26 377 681,53
Nombre de titres	320 877,15871	365 302,87943	323 650,55415	261 841,00485	270 407,78298
Valeur liquidative unitaire	105,37	107,27	105,47	90,41	97,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,03	0,19	2,14	-4,49	-4,56
Capitalisation unitaire sur résultat	0,79	0,71	0,18	0,22	0,74

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 3.099% 06-07-47	EUR	200 000	199 243,13	0,44
BERTELSMANN 3.5% 29-05-29	EUR	200 000	207 144,52	0,46
CMZB FRANCFORT 0.75% 24-03-26	EUR	200 000	193 240,03	0,42
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29	EUR	200 000	213 144,85	0,47
DEUTSCHE POST AG 3.375% 03-07-33	EUR	200 000	207 929,44	0,46
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.0% 01-11-24	EUR	200 000	193 288,00	0,43
VONOVIA SE 0.625% 14-12-29	EUR	300 000	247 860,46	0,54
VONOVIA SE 1.375% 28-01-26	EUR	300 000	290 762,47	0,64
TOTAL ALLEMAGNE			1 752 612,90	3,86
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 5.101% 03-02-33	EUR	300 000	322 805,29	0,71
TLSAU 1 04/23/30	EUR	150 000	134 815,08	0,30
TOTAL AUSTRALIE			457 620,37	1,01
AUTRICHE				
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26-01-27	EUR	300 000	316 763,05	0,70
TOTAL AUTRICHE			316 763,05	0,70
BELGIQUE				
BELFIUS SANV 5.25% 19-04-33	EUR	300 000	318 351,49	0,70
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	EUR	200 000	213 782,05	0,47
KBC GROUPE 0.5% 03-12-29 EMTN	EUR	300 000	287 695,05	0,64
PROXIMUS 0.75% 17-11-36 EMTN	EUR	200 000	145 388,62	0,32
TOTAL BELGIQUE			965 217,21	2,13
CANADA				
BMO 2 3/4 06/15/27	EUR	600 000	599 806,56	1,32
ROYAL BANK OF CANADA 4.125% 05-07-28	EUR	300 000	315 987,69	0,70
TOTAL CANADA			915 794,25	2,02
DANEMARK				
CARLB 0 3/8 06/30/27	EUR	600 000	548 793,59	1,21
TOTAL DANEMARK			548 793,59	1,21
ESPAGNE				
ABERTIS INFRA 1.625% 15-07-29	EUR	200 000	183 333,32	0,41
ABERTIS INFRA 4.125% 07-08-29	EUR	100 000	106 557,85	0,23
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	200 000	200 258,11	0,45
BANCO DE BADELL 5.5% 08-09-29	EUR	200 000	211 838,39	0,47
BANCO NTANDER 0.2% 11-02-28	EUR	400 000	354 890,52	0,78
BANCO NTANDER 5.75% 23-08-33	EUR	200 000	214 164,96	0,47
BANKIA 1.125% 12-11-26	EUR	300 000	282 554,51	0,62
BANKINTER 7.375% 31-12-99	EUR	200 000	205 353,64	0,45
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	300 000	291 604,15	0,65
BBVA 8.375% PERP	EUR	400 000	435 384,43	0,96
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	200 000	188 456,26	0,41
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	200 000	186 781,31	0,41
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 22-11-32	EUR	300 000	307 803,89	0,68
NT CONS FIN 0.5% 14-11-26 EMTN	EUR	100 000	92 678,31	0,20

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RED ELECTRICA 4.625% PERP	EUR	100 000	103 935,86	0,23
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.957% 01-07-39	EUR	150 000	122 301,81	0,27
TOTAL ESPAGNE			3 487 897,32	7,69
ETATS-UNIS				
AT T 2.05% 19-05-32	EUR	100 000	91 786,65	0,20
ATT 3.95% 30-04-31	EUR	200 000	212 764,48	0,47
CA LA 1.625% 09-03-35	EUR	150 000	132 001,45	0,30
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	300 000	290 820,51	0,64
DOW CHEMICAL COMPANY 0.5% 15-03-27	EUR	400 000	368 642,56	0,81
FEDEX 1.3% 05-08-31	EUR	200 000	178 148,68	0,39
FORD MOTOR CREDIT 5.125% 20-02-29	EUR	300 000	315 937,93	0,69
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.6% 20-05-27	EUR	250 000	229 664,43	0,51
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	1 000	1 070,48	0,00
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.75% 06-02-35	EUR	300 000	323 942,05	0,72
JPM CHASE 0.389% 24-02-28 EMTN	EUR	600 000	549 093,48	1,21
JPM CHASE 4.457% 13-11-31 EMTN	EUR	400 000	424 416,23	0,93
MC DONALD S 2.375% 31-05-29	EUR	200 000	196 928,26	0,44
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.75% 05-12-30	EUR	300 000	309 411,39	0,68
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.75% 07-12-31	EUR	200 000	206 283,28	0,45
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.342% 23-10-26	EUR	200 000	192 554,00	0,43
NASDAQ 4.5% 15-02-32	EUR	200 000	219 162,27	0,48
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 1.0% 08-02-29	EUR	200 000	179 644,74	0,39
TOYOTA MOTOR CREDIT 4.05% 13-09-29	EUR	200 000	212 578,69	0,47
UNILEVER CAPITAL 3.4% 06-06-33	EUR	300 000	315 552,33	0,70
VERIZON COMMUNICATION 1.3% 18-05-33	EUR	400 000	337 923,76	0,75
TOTAL ETATS-UNIS			5 288 327,65	11,66
FINLANDE				
NORDEA BKP 1.125% 16-02-27	EUR	300 000	285 001,15	0,63
NORDEA BKP 4.875% 23-02-34	EUR	200 000	209 035,21	0,46
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 000	1 035,69	0,00
TOTAL FINLANDE			495 072,05	1,09
FRANCE				
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	500 000	532 071,71	1,17
ARKEMA 3.5% 23-01-31 EMTN	EUR	300 000	311 049,66	0,69
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	300 000	292 467,37	0,64
ATOS SE 1.75% 07-05-25	EUR	200 000	155 888,64	0,34
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	100 000	99 940,11	0,22
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.25% 19-07-28	EUR	200 000	173 603,51	0,38
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 4.125% 13-03-29	EUR	400 000	429 012,26	0,94
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	200 000	186 056,02	0,41
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	300 000	291 826,89	0,65
BOUYGUES 2.25% 29-06-29	EUR	300 000	293 927,21	0,64
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	200 000	225 389,38	0,50
BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	EUR	100 000	109 234,44	0,24
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	100 000	95 857,22	0,21
CA 0.375% 20-04-28 EMTN	EUR	500 000	443 556,72	0,98
CA 4.375% 27-11-33 EMTN	EUR	200 000	211 122,56	0,47
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	200 000	212 646,19	0,47
CA ASSURANCES 4.25% PERP	EUR	100 000	103 815,56	0,23
CAFP 2 5/8 12/15/27	EUR	200 000	196 610,54	0,43

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	EUR	100 000	105 078,35	0,23
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.125% 10-06-28	EUR	200 000	194 797,69	0,43
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.625% 10-08-32	EUR	100 000	97 279,13	0,21
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.875% 25-10-29	EUR	400 000	391 018,43	0,86
DANONE 1.0% PERP	EUR	300 000	275 088,54	0,60
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	200 000	189 888,00	0,42
EDENRED 3.625% 13-12-26	EUR	300 000	305 003,98	0,67
EDF 1.0% 29-11-33 EMTN	EUR	300 000	236 680,89	0,52
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	200 000	204 642,26	0,45
ENGIE 1.75% 27-03-28 EMTN	EUR	200 000	192 670,72	0,43
ENGIE 2.0% 28-09-37 EMTN	EUR	100 000	84 027,05	0,19
ENGIFP 1 7/8 09/19/33	EUR	100 000	89 124,03	0,19
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	300 000	295 350,75	0,65
GROUPE DES ASSURANCES CREDIT MUTUEL 1.85% 21-04-42	EUR	300 000	246 801,13	0,55
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	100 000	83 030,74	0,18
ILIAD 5.375% 15-02-29	EUR	300 000	309 419,38	0,68
KERING 3.875% 05-09-35 EMTN	EUR	100 000	106 318,49	0,24
KLEPIERRE 0.875% 17-02-31 EMTN	EUR	200 000	168 260,25	0,37
LA POSTE 4.0% 12-06-35 EMTN	EUR	300 000	327 970,31	0,72
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	200 000	209 152,83	0,46
MERCIALYS 1.8% 27-02-26	EUR	200 000	194 463,53	0,43
NEXANS 5.5% 05-04-28	EUR	100 000	110 456,46	0,24
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-33	EUR	300 000	316 230,15	0,70
SG 0.75% 25-01-27	EUR	300 000	278 327,38	0,61
SG 0.875% 01-07-26 EMTN	EUR	100 000	94 482,67	0,21
SG 4.875% 21-11-31	EUR	500 000	526 373,73	1,16
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 0.5% 21-04-28	EUR	400 000	360 772,37	0,80
SUEZ 1.875% 24-05-27 EMTN	EUR	300 000	290 653,62	0,64
SUEZ SACA 4.5% 13-11-33 EMTN	EUR	200 000	214 898,10	0,48
THALES SERVICES SAS 4.125% 18-10-28	EUR	400 000	421 723,31	0,93
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	400 000	401 960,44	0,89
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	300 000	310 029,66	0,68
UNIBAIL RODAMCO SE FIX 31-12-99	EUR	200 000	203 798,81	0,45
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	300 000	321 839,62	0,71
VEOLIA ENVIRONN 6.125%33 S.12 TR.1	EUR	160 000	200 625,06	0,45
VEOLIA ENVIRONNEMENT 5.993% PERP	EUR	200 000	211 791,21	0,47
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	400 000	401 858,26	0,89
TOTAL FRANCE			13 335 963,32	29,40
IRLANDE				
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	1 000	1 053,97	0,00
BK IRELAND 6.75% 01-03-33 EMTN	EUR	100 000	113 856,33	0,25
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	200 000	209 314,93	0,46
BK IRELAND GROUP 4.875% 16-07-28	EUR	100 000	106 931,66	0,24
CRH SMW FINANCE DAC 4.0% 11-07-31	EUR	400 000	423 649,99	0,93
CRH SMW FINANCE DAC 4.25% 11-07-35	EUR	200 000	214 655,43	0,48
KERRY GROUP FINANCIAL SERVICES 0.875% 01-12-31	EUR	300 000	255 251,68	0,56
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.625% 12-06-34	EUR	200 000	213 900,79	0,47
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	200 000	171 653,42	0,38
TOTAL IRLANDE			1 710 268,20	3,77

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
A2A EX AEM 1.5% 16-03-28 EMTN	EUR	100 000	94 988,82	0,21
CREDITO EMILIANO 4.875% 26-03-30	EUR	300 000	314 065,94	0,69
ENEL 3.375% 24-11-81	EUR	100 000	95 811,85	0,21
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	200 000	215 368,97	0,48
ENI 3.625% 19-05-27 EMTN	EUR	300 000	311 676,30	0,69
FNM 0.75% 20-10-26 EMTN	EUR	300 000	277 928,07	0,61
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	400 000	416 050,93	0,92
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.375% 01-02-30	EUR	200 000	206 913,21	0,45
SNAM 0.75% 17-06-30 EMTN	EUR	400 000	341 907,34	0,75
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	300 000	283 622,26	0,63
UNICREDIT 1.25% 25-06-25 EMTN	EUR	100 000	99 221,74	0,22
TOTAL ITALIE			2 657 555,43	5,86
JAPON				
ASAHI BREWERIES 0.336% 19-04-27	EUR	250 000	228 569,43	0,51
TAKEDA PHARMACEUTICAL 0.75% 09-07-27	EUR	250 000	232 689,39	0,51
TAKEDA PHARMACEUTICAL 3.0% 21-11-30	EUR	150 000	148 725,69	0,33
TOTAL JAPON			609 984,51	1,35
LUXEMBOURG				
ACEF HOLDING SCA 0.75% 14-06-28	EUR	300 000	259 595,95	0,57
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.75% 15-10-32	EUR	500 000	413 709,67	0,91
PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17-06-32	EUR	150 000	127 316,97	0,28
TOTAL LUXEMBOURG			800 622,59	1,76
NORVEGE				
DNB BANK A 5.0% 13-09-33 EMTN	EUR	200 000	211 648,11	0,47
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-31	EUR	300 000	302 925,91	0,67
STATKRAFT AS 3.5% 09-06-33	EUR	100 000	105 458,07	0,23
STATNETT SF 3.5% 08-06-33 EMTN	EUR	100 000	106 233,63	0,23
TOTAL NORVEGE			726 265,72	1,60
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	200 000	194 027,96	0,43
ABN AMRO BK 5.5% 21-09-33 EMTN	EUR	200 000	212 669,68	0,47
ASR NEDERLAND NV 3.375% 02-05-49	EUR	200 000	190 526,89	0,42
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	100 000	101 609,90	0,22
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% 27-01-28	EUR	500 000	539 764,45	1,19
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.625% 18-12-37	EUR	200 000	209 388,94	0,46
DEUTSCHE TELEKOM 7.50% 01/33	EUR	250 000	354 506,23	0,78
DE VOLKSBANK NV 4.625% 23-11-27	EUR	500 000	517 370,51	1,15
EDP FIN 1.875% 21-09-29 EMTN	EUR	200 000	188 119,57	0,42
EDP FIN 3.875% 11-03-30 EMTN	EUR	100 000	106 803,05	0,23
ENEL FINANCE INTL NV 0.875% 17-06-36	EUR	200 000	144 338,28	0,32
HEINEKEN NV 1.5% 03-10-29 EMTN	EUR	100 000	92 895,05	0,21
IMCD NV 4.875% 18-09-28	EUR	200 000	212 718,41	0,46
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	300 000	290 339,80	0,64
ING GROEP NV 2.5% 15-02-29	EUR	600 000	611 738,88	1,35
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29-09-30	EUR	200 000	213 559,54	0,47
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV 3.7% 30-05-31	EUR	300 000	320 660,48	0,71
NIBC BANK NV 6.375% 01-12-25	EUR	400 000	421 415,18	0,93
NN GROUP N.V. 4.5% 31/12/2099	EUR	200 000	204 085,51	0,45
RABOBK 4.625% PERP	EUR	400 000	386 360,73	0,85

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RELX FINANCE BV 3.75% 12-06-31	EUR	100 000	106 228,41	0,23
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.625% 24-02-43	EUR	300 000	322 174,68	0,71
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	1 000	1 093,36	0,00
TELEFONICA 5 7/8%-2033	EUR	90 000	113 103,88	0,25
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	100 000	109 011,16	0,24
TOTAL PAYS-BAS			6 164 510,53	13,59
PORTUGAL				
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	EUR	200 000	209 521,37	0,46
CAIXA GEN 0.375% 21-09-27 EMTN	EUR	300 000	277 843,67	0,61
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	100 000	104 903,20	0,23
TOTAL PORTUGAL			592 268,24	1,30
ROYAUME-UNI				
COCA-COLA EUROPEAN PARTN	EUR	300 000	262 195,46	0,58
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	300 000	311 857,77	0,69
STANDARD CHARTERED 2.5% 09-09-30	EUR	250 000	244 123,37	0,54
VODAFONE GROUP 1.625% 24-11-30	EUR	350 000	318 586,08	0,70
TOTAL ROYAUME-UNI			1 136 762,68	2,51
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			41 962 299,61	92,51
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			41 962 299,61	92,51
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	EUR	67	705 210,51	1,55
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	19	211 171,70	0,47
TOTAL FRANCE			916 382,21	2,02
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			916 382,21	2,02
TOTAL Organismes de placement collectif			916 382,21	2,02
Titres donnés en pension				
ALLEMAGNE				
LEG IMMOBILIEN SE 0.375% 17-01-26	EUR	200 000	188 085,23	0,41
TOTAL ALLEMAGNE			188 085,23	0,41
ETATS-UNIS				
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	199 000	213 025,01	0,47
TOTAL ETATS-UNIS			213 025,01	0,47
FINLANDE				
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	199 000	206 101,62	0,45
TOTAL FINLANDE			206 101,62	0,45
FRANCE				
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	300 000	279 084,03	0,62
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	600 000	575 143,34	1,27
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	EUR	200 000	210 156,70	0,46
KERING 3.875% 05-09-35 EMTN	EUR	300 000	318 955,48	0,70
TOTAL FRANCE			1 383 339,55	3,05

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
AIB GROUP 4.625% 23-07-29 EMTN	EUR	199 000	209 740,83	0,47
TOTAL IRLANDE			209 740,83	0,47
PAYS-BAS				
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	199 000	217 579,23	0,48
TOTAL PAYS-BAS			217 579,23	0,48
TOTAL Titres donnés en pension			2 417 871,47	5,33
Dettes représentatives des titres données en pension			-2 356 496,10	-5,19
Indemnités sur titres données en pension			-6 794,96	-0,02
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	12	17 280,00	0,04
EURO BUND 0324	EUR	-10	-30 600,00	-0,07
EURO SCHATZ 0324	EUR	3	1 155,00	0,00
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	1	8 080,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-4 085,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			-4 085,00	-0,01
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	-500 000	-40 429,44	-0,09
ITRAXX EUR XOVER S40	EUR	-500 000	-40 429,44	-0,09
TOTAL Credit Default Swap			-80 858,88	-0,18
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-80 858,88	-0,18
TOTAL Instruments financier à terme			-84 943,88	-0,19
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-0,15	-0,14	0,00
APPEL MARGE CACEIS	EUR	4 085	4 085,00	0,01
TOTAL Appel de marge			4 084,86	0,01
Créances			6 675,00	0,02
Dettes			-49 741,92	-0,11
Comptes financiers			2 550 008,29	5,62
Actif net			45 359 344,58	100,00
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES R	EUR	270 407,78298	97,54	
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD	EUR	59 229,00000	95,41	
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES L	EUR	2 382,79257	97,79	
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES GP	EUR	1,00000	100,98	
Parts LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES E	EUR	10 085,78740	1 298,58	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES AD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	35 537,40	EUR	0,60	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	35 537,40	EUR	0,60	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500DD65Y7HM15Q340

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d'investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Bloomberg Euro-Aggregate Corporate) + (ICE BofA ML Euro HY Constrained)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 20% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.75</td><td>7.07</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.75	7.07			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	7.75	7.07								
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Indice de référence sur les indicateurs spécifiques suivants : - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Trajectoire Net Zero</td><td>44.09 %</td><td>38.04 %</td></tr><tr><td>Executive Members Gender Diversity Pct</td><td>36.12%</td><td>34.13%</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	44.09 %	38.04 %	Executive Members Gender Diversity Pct	36.12%	34.13%
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	44.09 %	38.04 %								
Executive Members Gender Diversity Pct	36.12%	34.13%								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 52,52% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.									

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 20%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie	<i>Exclusion</i>	<i>Exclusion</i>
Score limite/ Score cible	5.21	4.82
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	20%	20%

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	56,87%	37,46%

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.lelabelgreenfin.fr/)

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**☒

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .



Non

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
MSD NETHERLANDS 3.250% 30-05-32	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	2,83%	Etats-Unis
BELFIUS BANK SA 3.375% 20-02-31	Obligations	Finance	2,29%	Belgique
COMCAST CORP 0% 14-09-26	Obligations	Communications	2,01%	Etats-Unis
AUST & NZ BANK TR 03-02-33	Obligations	Finance	2,01%	Australie
DNB BANK ASA TR 13-09-33	Obligations	Finance	1,95%	Norvège
KONINKLIJKE KPN TR	Obligations	Communications	1,95%	Pays-Bas
DIAGEO CAPITAL 0.125% 28-09-28	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	1,67%	Royaume-Uni
EATON CAPITAL 3.601% 21-05-31	Obligations		1,44%	Etats-Unis
SCHNEIDER ELEC 3.000% 10-01-31	Obligations	Industrie	1,42%	Etats-Unis
COCA-COLA EURO 0.200% 02-12-28	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	1,32%	Royaume-Uni
ASTRAZENECA FIN 3.121% 05-08-30	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	1,31%	Royaume-Uni
ENEL FIN INTL NV 0.875% 17-01-31	Obligations	Services aux Collectivités	1,29%	Italie
VONOVIA SE 5.000% 23-11-30	Obligations	Finance	1,2%	Allemagne
VEOLIA ENVRNMT 2.974% 10-01-31	Obligations	Services aux Collectivités	1,18%	France
JPMORGAN CHASE TR 21-03-34	Obligations	Finance	1,15%	Etats-Unis



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 95,68%.

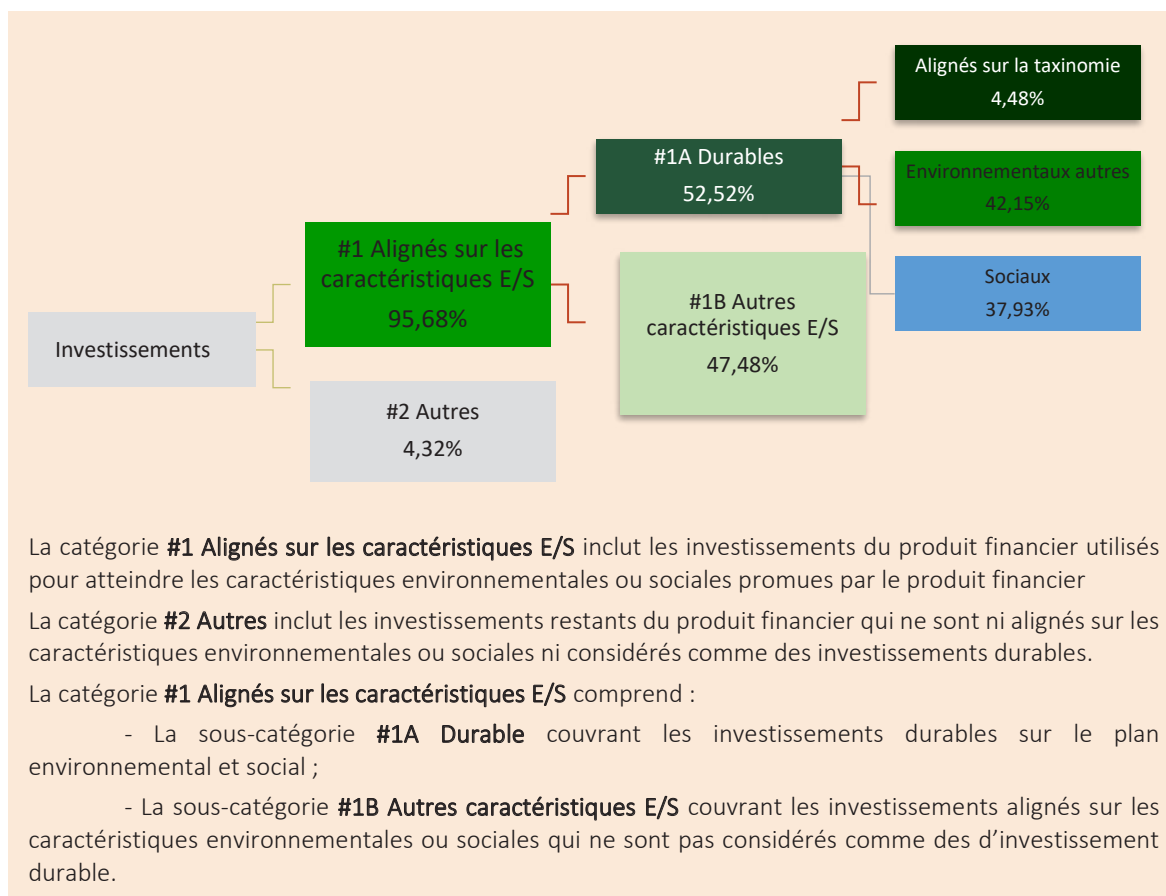
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 52,52% de son actif net au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 42,15% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 37,93% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,48% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 98,93% de l'AuM :

Bics1	Poids
Matériaux de base	1,24%
Communications	9,66%
Biens de consommation cycliques	7,39%
Bien de consommation non cycliques	17,07%
Finance	38,5%
Industrie	11,13%
Technologie	0,86%
Services aux collectivités	8,54%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 1,07% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	1,07%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 8,85% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

● ***Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE ?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

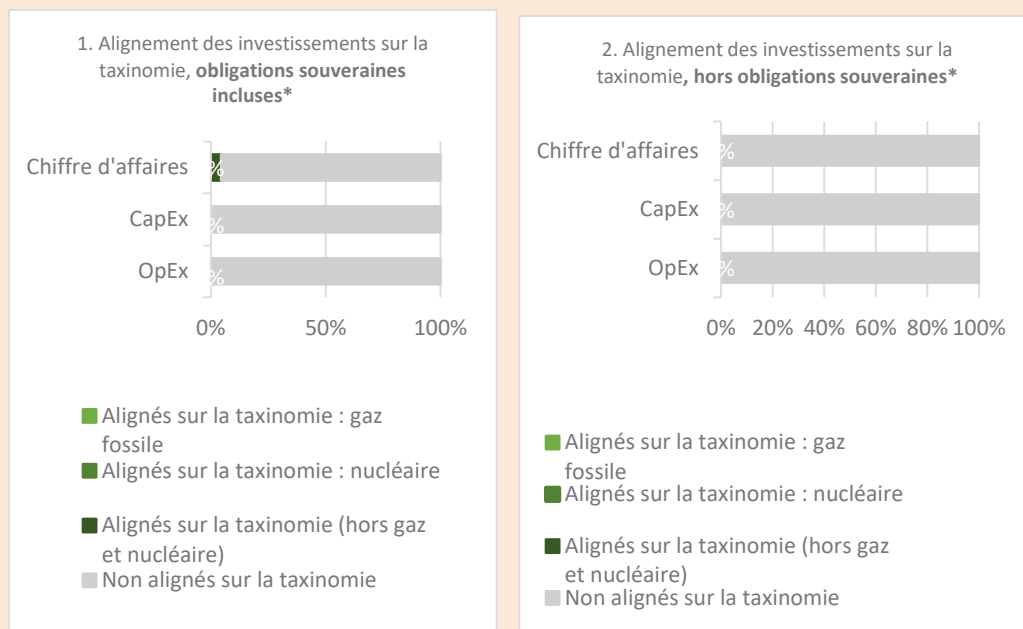
☒ Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,06% % et 1,57% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 42,15% au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 37,93% au 31/12/2024.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 4,32% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- La politique de vote aux assemblées obligataires d'Aegon Investment Management B.V, délégataire de gestion de l'OPC. LBP AM a délégué l'exercice des droits de vote attachés aux titres en portefeuille au délégataire de gestion dont La politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site <https://www.aegonam.com/en/responsible-investment>



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence diffèrerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LBP AM
36, Quai Henri IV
75004 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.05.19 17:55:16 +0200

